

**IVRY**  
s/SEINE

# GUIDE HANDICAPS

**DROITS  
SERVICES  
ACCESSIBILITÉ**

GUIDE HANDICAPS 2010 IVRY-SUR-SEINE



# GUIDE HANDICAPS

**DROITS  
SERVICES  
ACCESSIBILITÉ**

**IVRY**

---

**s/SEINE**



**Lieu accessible**



**Lieu accessible partiellement**



**Équipement spécifique  
pour déficient auditif**



**Équipement spécifique  
pour déficient visuel**



**Ascenseur praticable**

**8 DROITS ET FORMALITÉS****→ À qui s'adresser ?**

- Le secteur ..... 9  
action handicap : votre interlocuteur à Ivry.
- La Maison ..... 10  
départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne (MDPH).
- Les associations..... 11
- Adresses et sites utiles ..... 16

**→ Vos droits**

- Ce qu'apporte ..... 22  
la loi de février 2005
- Citoyenneté : ..... 23  
droit de vote, droit à l'information municipale.
- Éducation..... 24
- Logement ..... 25
- Culture, sport et loisirs ..... 25
- Travail..... 28

**→ Prestations et allocations** ..... 29**→ Cartes et aides..... 32****36 L'ACCESSIBILITÉ DANS LA VILLE****→ Pour un accès à tout pour tous**

- Ivry mobilisée ..... 37
- La voirie ..... 38
- Les transports..... 38

**→ Les bâtiments accessibles**

- Administrations, ..... 41  
services publics.
- Services de santé ..... 41
- Équipements sportifs..... 42  
et culturels.
- Équipements scolaires ..... 43
- Divers ..... 43

**→ Professionnels de santé**

- Généralistes ..... 44
- Spécialistes ..... 44

**→ Les emplacements réservés GIC-GIG sur la ville** ..... 46**LES SIGLES** ..... 48**INDEX** ..... 50**NOTES PERSONNELLES** ..... 52

Ce guide s'accompagne d'un plan d'accessibilité répertoriant les bâtiments et les professionnels de santé aptes à accueillir les personnes handicapées. Cette carte comporte également une liste des places de stationnement GIC-GIG sur la ville.



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Il y a maintenant un an, à l'occasion des vœux du nouvel an, je m'engageais au nom de la municipalité, à accélérer notre politique et notre engagement financier pour améliorer la qualité d'écoute et de vie des personnes concernées par le handicap.

Notre action s'inscrit dans la durée, elle est au cœur de notre politique sociale et du dynamisme d'Ivry.

A côté d'une multitude d'aménagements dans les équipements, de travaux d'accessibilité de la voirie, d'actions de sensibilisation dans les écoles, pour la première fois nous éditons un guide handicaps.

Celui-ci s'adresse à toutes les personnes concernées par un handicap avec l'objectif d'informer et de recenser tout ce qui se fait et existe en direction des personnes handicapées pour faciliter leurs démarches et leur vie.

Espérant que cet outil vous sera utile, je vous assure de ma volonté de poursuivre avec vous la construction d'une ville solidaire autour des valeurs de justice, d'égalité et de partage.

**Pierre Gosnat**

Maire d'Ivry-sur-Seine  
Député du Val-de-Marne



# DROITS ET FORMALITÉS

## À QUI S'ADRESSER ?

- Le secteur action handicap : votre interlocuteur à Ivry.
- La Maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne (MDPH).
- Les associations.
- Adresses et sites utiles.

## VOS DROITS

- Ce qu'apporte la loi de février 2005.
- Citoyenneté :  
Droit de vote.  
Droit à l'information municipale.
- Éducation.
- Logement.
- Culture, sport et loisirs.
- Travail.

## PRESTATIONS ET ALLOCATIONS

## CARTES ET AIDES



## À QUI S'ADRESSER ?

### LE SECTEUR ACTION HANDICAP : VOTRE INTERLOCUTEUR À IVRY

Le secteur action handicap de la Ville est le partenaire des personnes handicapées à Ivry-sur-Seine. En lien avec la Maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne (MDPH), il vous accueille et vous informe sur vos droits. Il est également chargé de vous orienter et de vous accompagner dans vos démarches administratives en lien avec le handicap.

Le secteur action handicap a aussi pour missions de favoriser la concertation, mobiliser les partenaires et coordonner les actions visant à améliorer l'accès des personnes handicapées aux services, bâtiments, espaces publics et à la vie de la cité.

Enfin, il propose des actions de sensibilisation au handicap dans les écoles élémentaires, les centres de loisirs et auprès du grand public.

#### **L'équipe du secteur action handicap reçoit les personnes handicapées et/ou leur famille :**

- Lundi, mardi, mercredi matin et vendredi : de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15 (16 h 45 le vendredi).
- Sur rendez-vous mercredi après-midi et jeudi matin.
- Permanence spécialisée pour l'accueil des personnes sourdes et malentendantes le 1<sup>er</sup> mardi matin de chaque mois.
- Fermeture jeudi après-midi.

#### **Secteur action handicap**

Centre Pablo Neruda (ancienne bibliothèque jeunesse)  
8 ter, avenue Spinoza.

→ Tél. 01 72 04 65 01

01 49 60 24 91

Fax. 01 49 60 25 25

action.handicap@ivry94.fr

## LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU VAL-DE-MARNE (MDPH)

La MDPH est un groupement d'intérêt public qui associe le Conseil général, l'État, les représentants des personnes handicapées, les organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales.

Ses missions :

- L'accueil, l'information, l'accompagnement et le conseil des personnes handicapées et de leur famille.
- L'évaluation globale des besoins en cohérence avec les attentes des personnes et en lien avec leur entourage, les associations et les services qui les suivent.

- L'accompagnement dans la mise en œuvre des décisions relatives aux prestations et orientations vers les établissements et services adaptés au handicap.
- Des temps de conciliation si la décision prise est contestée.

### Horaires :

- Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- Fermée le mardi après-midi.

### **MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)**

7-9, voie Félix Éboué  
94046 Créteil Cedex

→ Tél. 01 43 99 79 00

Fax. 01 43 99 79 95

## LES ASSOCIATIONS

Dans cette rubrique, vous trouverez les coordonnées de plusieurs associations qui ont pour objet l'aide ou le conseil aux personnes handicapées.

### ASSOCIATIONS GÉNÉRALISTES

#### ■ Ami 94

##### Association nationale de défense des malades, invalides et handicapés

Défense individuelle et collective des intérêts moraux et matériels des personnes handicapées et de leur famille.

→ Tél. 01 46 78 52 22

*Monsieur Rémi Wagner  
21, rue Jean-Baptiste Clément  
94800 Villejuif  
lr.wagner@free.fr*

#### ■ Apajh 94

##### Association pour adultes et jeunes handicapés

Au service de la personne en situation de handicap. Gestion d'établissements, de structures et de services.

→ Tél. 01 45 13 14 50

*4, avenue Pierre Billotte  
BP 30 - 94001 Créteil  
apajh94@apajh94.asso.fr  
www.apajh.org*

#### ■ Icare 94

Observatoire de la mobilité des personnes en situation de handicap dans le Val-de-Marne. Mission d'information, d'observation et d'étude sur les besoins en matière d'accompagnement, de transport et d'accessibilité.

→ Tél. 01 46 72 44 05

*Madame Sylvie Page  
51, boulevard de Stalingrad  
94400 Vitry-sur-Seine  
Fax. 01 46 72 52 04  
SMS : 06 75 08 52 34  
icare94@wanadoo.fr  
www.icare94.org*

#### ■ Vigilance handicap

Faire entendre et respecter les droits et les différences de chacun. Activités sportives.

→ Tél. 06 85 19 78 84

*Monsieur Antoine Moreno  
18, rue Gaston Monmousseau  
Bât E 1 - 94200 Ivry-sur-Seine*

## HANDICAP AUDITIF

### ■ Aris

#### **Association régionale pour l'intégration des sourds**

Favoriser l'intégration des sourds à tous les niveaux : scolaire, universitaire et social. Aide et accompagnement administratif, cours de langue des signes française, code de la route.

→ Tél. 01 43 13 15 90

90, rue Barrault - 75013 Paris

Fax. 01 45 65 13 40

[arisfrance@noos.fr](mailto:arisfrance@noos.fr)

[www.arisfrance.org](http://www.arisfrance.org)

### ■ Mouvement des sourds de France

Défense et soutien pour la reconnaissance des droits élémentaires des personnes sourdes ou malentendantes. Défense de l'image de la langue des signes française (LSF)

18, avenue Gabriel Péri

93400 Saint-Ouen

Accueil sur rendez-vous lundi

et vendredi après-midi

Fax. 01 34 64 93 24

[mddf-lsf@wanadoo.fr](mailto:mddf-lsf@wanadoo.fr)

[www.mddf.org](http://www.mddf.org)

## HANDICAP MENTAL

### ■ AFAIM

#### **Association familiale pour l'aide aux personnes handicapées mentales**

À la disposition des familles pour les conseiller, les documenter, les aider. Gestion d'établissements (IMP, IMPRO, ESAT, foyers de jour et foyers d'hébergement...). Organisation de séjours de vacances, d'activités sportives, de loisirs.

→ Tél. 01 46 80 17 62

34, rue Paul Bert

94400 Vitry-sur-Seine

[afaim@wanadoo.fr](mailto:afaim@wanadoo.fr)

### ■ UDAPEI 94

#### **Union départementale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI)**

Fédération des associations locales ou spécialisées.

Faire évoluer le regard que la société porte sur les personnes handicapées mentales, favoriser leur plein

épanouissement et leur insertion sociale. Information, conseil, formation.

→ Tél. 01 42 07 52 90

5, rue du Général Leclerc  
94000 Créteil

[udapei94@wanadoo.fr](mailto:udapei94@wanadoo.fr)

[www.udapei94.fr](http://www.udapei94.fr)

## HANDICAP MOTEUR

### ■ APF94

#### Association des paralysés de France

Œuvre pour une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap et leur famille dans la société.

Gestion de services et d'établissements médico-sociaux.

→ Tél. 01 42 07 17 25

34, rue de Brie  
94000 Créteil

Fax : 01 48 98 42 65

[dd.94@apf.asso.fr](mailto:dd.94@apf.asso.fr)

[www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)

## HANDICAP PSYCHIQUE

### ■ Social art postal club (SAPC)

#### Groupe d'entraide mutuelle

Entraide et solidarité pour et avec des personnes souffrant d'isolement et/ou de troubles psychiques. Activités et sorties culturelles et de loisirs.

→ Tél. 01 48 53 51 90

« La Maison »

10, rue Rouget de l'Isle  
94600 Choisy-le-Roi

[www.socialartpostalclub.free.fr](http://www.socialartpostalclub.free.fr)

### ■ UNAFAM 94

#### Union nationale des amis et familles de malades psychiques

Accueil et soutien aux familles dont l'un des proches souffre de troubles psychiques.

Représentation des usagers auprès des instances consultatives chargées de définir la politique de santé mentale.

→ Tél. 01 41 78 36 90

9, rue Viet - 94000 Créteil  
[unafam94@wanadoo.fr](mailto:unafam94@wanadoo.fr)

[www.unafam94.org](http://www.unafam94.org)

## HANDICAP VISUEL

### ■ Association Paul Guinot

Conseil en aides techniques aux personnes déficientes visuelles. Gestion du centre de rééducation professionnelle Paul et Liliane Guinot : masso-kinésithérapie, métiers du téléphone et de l'accueil...

→ Tél. 01 46 78 01 00

*Association sportive de Villejuif - Guinot - Cécisport*  
24-26, bd Chastenet de Géry  
94814 Villejuif Cedex  
Fax. 01 46 78 50 35  
[paulguinot@guinot.asso.fr](mailto:paulguinot@guinot.asso.fr)  
[www.guinot.asso.fr](http://www.guinot.asso.fr)

### ■ Les auxiliaires des aveugles

Réponse à une demande ponctuelle d'aide et/ou d'accompagnement par un bénévole.

→ Tél. 01 43 06 39 68

*71, avenue de Breteuil*  
75015 Paris  
[lesauxiliaires@wanadoo.fr](mailto:lesauxiliaires@wanadoo.fr)  
[www.lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr](http://www.lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr)

### ■ AVH

#### Association Valentin Haüy

Lutte avec et pour les personnes déficientes visuelles pour la reconnaissance de leurs droits, le développement de leur autonomie, leur information, leur accès à la culture et à la vie professionnelle.

Bibliothèque braille, vidéothèque, vente de matériel, organisation de séjours de vacances. Gestion d'établissements : ESAT, IMPRO, résidences-services. Cours de braille et d'informatique adaptée.

→ Tél. 01 44 49 27 27

*5, rue Duroc*  
75343 Paris Cedex 07  
Fax. 01 44 49 27 10  
[avh@avh.asso.fr](mailto:avh@avh.asso.fr)  
[www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr)

**■ AVH écoute**

Ecoute amicale et attentive pour personnes isolées ou dans le désarroi. Numéro gratuit et confidentiel, lundi et jeudi de 14 h à 18 h.  
→ Tél. **0800 21 21 62**

**■ Donne-moi tes yeux**

Revue de presse mensuelle en braille et sur cassette. Transcription braille et enregistrement d'articles de quotidiens, magazines hebdomadaires ou mensuels, en partenariat avec les rédactions respectives.  
→ Tél. **01 47 05 40 30**  
*14, avenue de la Motte-Picquet  
75007 Paris  
donnemoitiesyeux@wanadoo.fr*

**SPORT****■ Fédération handisport 94**

Rendre le sport accessible au plus grand nombre de personnes handicapées motrices, visuelles, auditives. Renseignements sur les clubs et leurs activités auprès de la présidente départementale.  
→ Tél./Fax. **01 45 76 08 40**  
*Madame Mare-Quinzin  
112 bis, rue Jean Jaurès  
94490 Ormesson-sur-Marne  
cd94@handisport.org  
www.handisport.org*

**■ Fédération du sport adapté**

Au service des personnes atteintes de handicap mental ou psychique. Faire vivre son corps au travers des activités physiques pour s'épanouir et s'ouvrir au monde.  
→ Tél. **01 45 73 32 32**  
*Comité départemental  
Monsieur Jacky Goniot  
18, rue du Docteur Roux  
94600 Choisy-le-Roi  
jacgo@wanadoo.fr  
www.ffsa.asso.fr*

## ADRESSES ET SITES UTILES

De nombreux organismes et dispositifs d'entreprises peuvent vous aider dans votre vie quotidienne.

### EMPLOI

#### ■ Agefiph

**Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées**  
Améliorer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés (conseil, orientation, aide au financement de projets), aider les entreprises à conserver leurs salariés.

→ Tél. 0811 37 38 39  
192, avenue Aristide Briand  
92226 Bagneux Cedex  
Fax. 01 46 11 00 71  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

#### ■ ARERAM cap emploi

→ Tél. 01 45 13 28 90  
77, bd Jean-Baptiste Oudry  
94000 Créteil

#### ■ ARERAM cap emploi

→ Tél. 01 46 77 42 82  
10, avenue Pierre Brossolette  
94270 Le Kremlin-Bicêtre

#### ■ Chambre des métiers du Val-de-Marne

[www.cm94.com](http://www.cm94.com)

#### ■ FIPHFP

**Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique**

Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

→ Tél. 01 58 50 99 33  
16, rue Berthollet  
94113 Arcueil Cedex  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

#### ■ Handipole

Les réponses aux questions sur la formation, l'emploi et l'insertion.

[practhis@practhis.asso.fr](mailto:practhis@practhis.asso.fr)  
[www.handipole.org](http://www.handipole.org)

#### ■ Pôle emploi

→ Tél. 3949  
15, place Marcel Cachin  
94200 Ivry-sur-Seine

**■ FNATH****Fédération nationale  
des accidentés du travail  
et des handicapés**

Accueil, conseil, défense  
et accompagnement des  
accidentés de la vie pour faire  
reconnaître leurs droits.

→ Tél. 01 49 23 84 00

11, rue du Chemin Vert

BP 419 - 75527 Paris Cedex

Fax. 01 47 00 94 82

[fnath.75@wanadoo.fr](mailto:fnath.75@wanadoo.fr)

[www.fnath.org](http://www.fnath.org)

**GUIDES****■ Handicap et autonomie**

L'information et les services,  
du handicap à l'autonomie.

[www.handicap.fr](http://www.handicap.fr)

**■ Handicap zéro**

Le droit aux informations  
dans tous les domaines et  
sous toutes ses formes pour  
les personnes aveugles  
et malvoyantes.

→ Tél. 0800 39 39 51

[contact@handicapzero.org](mailto:contact@handicapzero.org)

[www.handicapzero.org](http://www.handicapzero.org)

**■ Handiguide des sports**

Guide des activités sportives  
recensées par département  
et par type de handicap.

[www.handiguide.gouv.fr](http://www.handiguide.gouv.fr)

**■ Jaccede**

Le guide collaboratif gratuit des  
bonnes adresses accessibles.

→ Tél. 09 50 76 75 36

[www.jaccede.com](http://www.jaccede.com)

**INSTITUTIONS****■ Conseil général  
du Val-de-Marne**

→ Tél. 3994

7, avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil - [www.cg94.fr](http://www.cg94.fr)

**■ Halde**

Haute autorité de lutte  
contre les discriminations  
et pour l'égalité

→ Tél. 0810 005 000

**■ Inspection académique  
du Val-de-Marne**

→ Tél. 01 45 17 60 00

[ce.ia94@ac-creteil.fr](mailto:ce.ia94@ac-creteil.fr)

[www.ia94.ac-creteil.fr](http://www.ia94.ac-creteil.fr)

## ■ Préfecture du Val-de-Marne

→ Tél. 01 49 56 60 00

*Avenue du général de Gaulle*

*94011 Créteil Cedex*

*email@val-de-marne.*

*pref.gouv.fr*

*www.val-de-marne.*

*pref.gouv.fr*

## ■ Légifrance

Service public

de l'accès au droit.

*www.legifrance.gouv.fr*

## ■ Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville

*www.temps.travail.gouv.fr/*

*espaces/handicap/*

## ■ Service public

Le portail de

l'administration française.

*www.service-public.fr/*

## LOGEMENT

### ■ Adil 94

Agence départementale  
d'information sur le logement

→ Tél. 0820 16 94 94

*48, avenue Pierre Brossolette*

*94000 Créteil*

*Fax. 01 48 99 35 02*

*www.adil94.org*

### ■ Anah

Agence nationale de l'habitat

→ Tél. 01 49 80 21 00

*12/14, rue des Archives*

*94011 Créteil Cedex*

*Fax. 01 49 80 22 48*

• *Accueil téléphonique :*

*9 h 30 - 11 h 30 et 14 h - 16 h*

• *Accueil physique :*

*9 h 30 - 11 h 30 et 14 h - 16 h*

*ou sur rendez-vous*

### ■ Codal Pact 94

Comité départemental pour  
l'amélioration du logement

→ Tél. 01 45 17 93 10

*19, rue de Joly*

*94048 Créteil Cedex*

*Fax. 01 45 17 93 02*

**SANTÉ****■ CMP adultes****Centre médico-psychologique**

→ Tél. 01 46 72 21 64

*9, promenade Venise Gosnat**94200 Ivry-sur-Seine*• *Lundi, mercredi, jeudi :**9 h - 17 h*• *Mardi : 9 h - 19 h*• *Vendredi : 11 h - 17 h***■ CMPP****Centre médico-psychopédagogique municipal**

Centre de consultations et de traitements pour les enfants et adolescents (de zéro à vingt ans) éprouvant des troubles physiques ou des difficultés d'ordre psychologique.

→ Tél. 01 49 60 25 77

*8, avenue Spinoza**94200 Ivry-sur-Seine**Fax. 01 49 60 25 78*• *Lundi au vendredi :**8 h 30 - 19 h*• *Samedi : 9 h - 12 h***■ CMP enfants et adolescents****Centre médico-psychologique**

Comme le CMPP, le Centre médico-psychologique (CMP) est un service d'accueil psychologique des enfants et des jeunes, mais il dépend de l'intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile de l'hôpital Esquirol (à Saint-Maurice). Les consultations sont gratuites sur rendez-vous.

→ Tél. 01 45 21 04 80

*10, promenade des Terrasses**94200 Ivry-sur-Seine***■ CMS****Centre municipal de santé**

Consultations, laboratoires d'analyses biologiques, radiologie, échographie, services dentaires, soins infirmiers.

→ Tél. 01 80 51 86 00

*64, avenue Georges Gosnat**94200 Ivry-sur-Seine*• *Lundi au vendredi :**8 h 30 - 12 h 30**et de 13 h 30 - 19 h 30*• *Samedi : 8 h 30 - 12 h 30*

## ■ Points-antennes écoute

Structures d'accueil et d'écoute pour adolescents et adultes qui rencontrent des difficultés d'ordre social, familial, psychologique.

### • Antenne Pierre et Marie Curie

Contact : Mme Amphoux, psychologue.

→ Tél. 06 22 80 19 11

*Cité Pierre et Marie Curie  
Centre socio-culturel  
44, rue Jean le Galleu  
94200 Ivry-sur-Seine*

### • Antenne Gagarine/Centre Ville

Contact : Mme Carment, psychologue.

→ Tél. 06 27 81 28 62

*Maison du droit  
et de la citoyenneté  
7, place Marcel Cachin  
94200 Ivry-sur-Seine*

### • Antenne Ivry-Port

Contact : Mme Eydoux, psychologue.

→ Tél. 06 23 06 33 08

*Maison de la citoyenneté  
25, rue Jean-Jacques Rousseau  
94200 Ivry-sur-Seine*

### • Antenne Monmousseau

Contact : Mme Perez, psychologue.

→ Tél. 06 10 76 64 93

*Maison de quartier  
17, rue Gaston Monmousseau  
94200 Ivry-sur-Seine*

## SOCIAL

### ■ Caf Val-de-Marne

Caisse d'allocations familiales

→ Tél. 0820 25 94 10

*Quartier l'Echat  
2, voie Félix Eboué  
94033 Créteil Cedex  
[www.valdemarne.caf.fr](http://www.valdemarne.caf.fr)*

### ■ Cnav

Caisse nationale d'assurance vieillesse

→ Tél. 0821 10 12 14

*5-7, rue Georges Enesco  
94000 Créteil  
[www.retraite.cnav.fr](http://www.retraite.cnav.fr)*

### ■ CPAM Val-de-Marne

Caisse primaire d'assurance maladie

→ Tél. 3646

*1-9, av. du Général de Gaulle  
94031 Créteil Cedex  
[www.cpam94.fr](http://www.cpam94.fr)*

**■ Cramif**

Caisse régionale d'assurance  
maladie d'Ile-de-France

→ Tél. 01 40 05 32 64

17-19, avenue de Flandre

75954 Paris Cedex

[www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

**■ EDS**

Espace départemental  
des solidarités

Travailleurs sociaux.

→ Tél. 01 49 87 12 50

38-42, rue Raspail

94200 Ivry-sur-Seine

**TRANSPORT****■ Accès plus / SNCF**

Service en matière  
d'accompagnement.

→ Tél. 0890 64 06 50

et 0836 37 68 69

[www.accesplus.sncf.com](http://www.accesplus.sncf.com)

[accesplus@sncf.fr](mailto:accesplus@sncf.fr)

**■ Air France / Saphir**

→ Tél. 0820 01 24 24

Fax : 04 93 18 53 50

[www.airfrance.fr](http://www.airfrance.fr)

[mail.saphir@airfrance.fr](mailto:mail.saphir@airfrance.fr)

**■ Filival**

Service départemental  
de transport spécialisé  
à la demande.

→ Tél. 0810 0810 94

**■ Infomobi**

Service d'information sur les  
transports pour les personnes  
handicapées en Ile-de-France.

→ Tél. 0810 64 64 64

[www.infomobi.com](http://www.infomobi.com)



## VOS DROITS

### CE QU'APPORTE

#### LA LOI DE FÉVRIER 2005

**La loi du 11 février 2005 vise à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées en instaurant un droit à compensation et en prenant des mesures favorisant l'exercice de leur citoyenneté. Elle a mis en place :**

#### **Les Maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH)**

Les départements ont eu en charge depuis le 1<sup>er</sup> février 2006, de créer leur Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH), destinée à accueillir, informer, accompagner et faciliter les démarches administratives. Voir rubrique « à qui s'adresser » dans la première partie du guide.

#### **La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)**

La CDAPH est une instance interne de la MDPH. Elle regroupe les anciennes Cotorep et la CDES. Elle prend toutes décisions relatives à l'ensemble des droits des personnes handicapées, notamment en matière d'orientation, de prestation, d'attribution des cartes (invalidité, etc.) en se basant sur l'évaluation réalisée par une équipe pluridisciplinaire.

A partir de ce bilan et du projet de vie élaboré par la personne, un plan personnalisé de compensation du handicap est défini et permet l'ouverture d'une prestation de compensation du handicap (PCH), appelée à se substituer à l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP). Elle est attribuée pour couvrir les frais en aides techniques, aides humaines, aménagement du logement, du véhicule...

### **La Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Cette commission doit conduire les actions favorisant l'accessibilité des personnes handicapées à la ville. Sa création est obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants.

À Ivry-sur-Seine, la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est en place depuis juin 2006.

Elle regroupe des élus, des représentants des différentes directions de l'administration, des associations d'usagers et de personnes handicapées, des usagers et des partenaires extérieurs (RATP, bailleurs sociaux, Codal Pact).

Elle a pour missions de :

- Dresser un état des lieux du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Elle établit un rapport annuel présenté au Conseil municipal et propose des mesures visant à améliorer l'existant.

## **CITOYENNETÉ**

### **Droit de vote**

Lors de la tenue des élections, les bureaux de vote sont aménagés pour en faciliter l'accès aux personnes en fauteuil roulant.

En cas de difficultés de déplacement, le transport en véhicule, du domicile au bureau de vote, peut être assuré par la ville.

#### **Contact :**

*Secrétariat du service des affaires civiles*  
Tél. 01 49 60 29 70

### **Droit à l'information municipale**

#### **■ Le mensuel Ivry-ma-ville en version sonore**

Il est possible de commander gratuitement une version CD ou cassette ou l'écouter en ligne sur [www.ivry94.fr](http://www.ivry94.fr)

Pour recevoir gratuitement la version sonore du magazine, inscrivez-vous à l'association qui nous la fournit :

#### **Donne moi tes yeux**

*14, avenue de la Motte-Picquet*  
*75007 Paris*  
Tél. 01 47 05 40 30  
[donnemoitiesyeux@wanadoo.fr](mailto:donnemoitiesyeux@wanadoo.fr)

## ■ Le site d'Ivry-sur-Seine ([www.ivry94.fr](http://www.ivry94.fr))

Il a été conçu de façon à ce que l'information soit accessible à tous les utilisateurs, mais en particulier aux personnes ayant une déficience et qui ont recours à des technologies adaptées pour recevoir ou diffuser de l'information (logiciels de lecture en braille et de synthèse vocale).

Vous pouvez consulter [ivry94.fr](http://ivry94.fr) sur les postes en libre accès à la médiathèque et dans les établissements numériques de la Ville. Retrouvez les adresses de ces espaces dans la rubrique « liste des bâtiments accessibles ».

## ■ Les événements

Lors des grands événements municipaux, un interprète en langue des signes française est présent pour la traduction des discours officiels.

## ÉDUCATION

La loi de février 2005 affirme le droit à la scolarisation des enfants handicapés et leur inscription dans leur école de référence. En ce sens, la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a prévu la mise en accessibilité d'une école ou d'un groupe scolaire par an.

Par ailleurs, lorsque la scolarité peut s'effectuer dans le milieu ordinaire, certains aménagements ou adaptations sont parfois nécessaires. Lorsqu'ils sont techniquement réalisables, ceux-ci sont effectués par l'Éducation Nationale ou les services municipaux, et rendent déjà possible l'accueil de nombreux enfants porteurs de handicap dans les écoles de la ville. Le service enseignement de la ville organise le transport des enfants, de leur domicile vers leur école ; la prise en charge financière est assurée par le département.

## LOGEMENT

Le secteur action handicap et le service habitat travaillent en partenariat pour répondre au mieux aux demandes des personnes à mobilité réduite.

Le recensement de l'offre des logements accessibles est en cours de réalisation.

### ■ La prestation de compensation du handicap (voir rubrique « Prestations et allocations »)

Elle peut financer tout ou partie des travaux d'adaptation d'un logement. Vous pouvez contacter directement le Codal Pact 94 (coordonnées dans la rubrique « Adresses et sites utiles ») ou votre bailleur si vous habitez un logement social.

### ■ L'aide sociale pour les frais d'hébergement

L'aide sociale est une prestation versée par le Conseil général. Elle permet de régler une partie du forfait d'hébergement. Le montant de l'aide sociale est calculée en fonction de la situation personnelle du demandeur. La participation de l'inté-

ressé sera fixée en fonction du montant accordé.

Ce dossier ne peut être constitué qu'après l'orientation de la CDAPH.

## CULTURE, SPORT ET LOISIRS

### → LA CULTURE

#### Pour les déficients visuels :

##### ■ Les EPI \*

##### (Espace public Internet)

Ils proposent un matériel équipé d'un logiciel sonore à destination des personnes mal ou non voyantes.

##### ■ La Médiathèque\*

Elle dispose d'un matériel équipé d'un logiciel sonore, d'un agrandisseur et d'une machine à lire.

##### ■ L'espace Gérard Philipe\*

Il est lui aussi doté d'un logiciel sonore et d'une boucle magnétique installée dans l'espace débat et à l'accueil pour les personnes malentendantes appareillées (appareillage muni de la position T).

## ■ Les supports d'information municipaux

Ils sont également disponibles en versions sonores.

### Pour les déficients auditifs :

## ■ Une permanence d'accueil spécialisée

Elle se déroule tous les premiers mardis de chaque mois de 9 h à 12 h et sans rendez-vous, au centre Pablo Neruda\*. Cet accueil vise à faciliter l'accès aux services municipaux et accompagner les citoyens sourds dans leurs démarches administratives.

Contact :

Fax. 01 49 60 25 25

[bjolivet@ivry94.fr](mailto:bjolivet@ivry94.fr)

■ Des vidéos d'information en langue des signes française et sous titrées sont disponibles sur le site Internet de la ville ([www.ivry94.fr](http://www.ivry94.fr)).

■ Les deux salles du cinéma Le Luxy\* sont équipées d'un matériel spécifique.

\* Retrouvez les adresses de ces espaces dans la rubrique « Liste des bâtiments accessibles ».

Afin de promouvoir l'accès à la culture pour tous, la municipalité offre deux invitations au cinéma Le Luxy aux Ivryens de moins de 60 ans titulaires d'une carte d'invalidité ou bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH) ou de l'allocation d'éducation à l'enfant handicapé (AEEH). Les places sont à retirer au secteur action handicap, sur présentation de la carte d'invalidité ou d'un justificatif de paiement de l'AAH ou de l'AEEH, dans la limite des places disponibles.

## → LE SPORT

De nombreuses activités sportives sont proposées sur la ville pour les jeunes et les moins jeunes.

## ■ La piscine municipale

Réouverte en 2009, la piscine est désormais accessible pour les personnes à mobilité réduite. Vous pouvez accéder à l'établissement par la maison du club au 1, rue Lucien Selva. Le bassin est

également équipé d'un système de mise à l'eau et les maîtres nageurs sont formés pour l'accueil de publics handicapés.

La signalétique du bâtiment a été étudiée pour faciliter l'orientation des personnes déficientes visuelles dans son enceinte.

*8, rue Robespierre  
Tél. 01 46 72 00 86*

### ■ L'union sportive d'Ivry (USI)

L'association sportive omnisports accueille les pratiquants handicapés au cas pas cas, en fonction de l'activité, du handicap, de l'accessibilité des locaux... Une place importante leur est proposée dans la section tir à l'arc.

*Pour toute information,  
contactez directement  
les membres de l'union.  
17, rue Raspail  
Tél. 01 45 15 07 90*

## → LES LOISIRS ET LES VACANCES

**Les services Petite enfance et Loisirs de l'enfance** ont mis en œuvre depuis plusieurs années l'intégration des enfants dans les crèches et centres de loisirs. Celle-ci se fait au cas par cas, pour garantir un accueil adapté et sécurisé, permettant ainsi à l'enfant de développer ses capacités d'apprentissage et de socialisation.

Les frais de séjours spécialisés durant les vacances scolaires, pour un enfant ou un adulte handicapé, peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle par la Ville. La participation familiale sera facturée en fonction du quotient familial (à établir au secteur des affaires familiales).

*Renseignements auprès  
du secteur vacances du  
service loisirs de l'enfance :  
Tél. 01 49 60 28 95  
ou 01 49 60 28 46.*

### LE TRAVAIL

#### ■ La reconnaissance travailleur handicapé (RTH) et l'orientation professionnelle

Toute personne dont les possibilités de conserver ou d'obtenir un emploi sont effectivement réduites du fait de son état de santé, peut bénéficier de la RTH. Celle-ci favorise l'accès à l'ensemble des mesures en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Votre demande de reconnaissance travailleur handicapé doit être effectuée auprès du secteur action handicap de la Ville. La qualité « travailleur handicapé » est ensuite attribuée par la CDAPH qui peut aussi proposer des orientations :

- En milieu ordinaire.
- En milieu protégé.
- Des accompagnements spécifiques.



## PRESTATIONS ET ALLOCATIONS

### LE SECTEUR ACTION HANDICAP : VOTRE INTERLOCUTEUR À IVRY

Le secteur action handicap instruit les demandes en lien avec le handicap et les transmet à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Toutes les décisions d'attribution ou de non attribution sont prises par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il est conseillé de faire les demandes de renouvellement de prestations plusieurs mois à l'avance.

#### POUR LES ADULTES

##### ■ L'Allocation adulte handicapé (AAH) et ses compléments

L'AAH a pour objet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées.

La personne doit être reconnue avoir un taux d'incapacité au moins égal à 80 %, ou compris entre 50 et 79 % et être dans l'incapacité de travailler.

L'AAH est versée par la Caf.

##### ■ La majoration vie autonome (MVA)

La MVA est versée automatiquement aux personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- Percevoir l'AAH ou l'AAH différentielle.
- Être reconnu à au moins 80 % d'incapacité.
- Être locataire de son appartement et percevoir une aide au logement.
- Ne pas percevoir de revenus d'activité.

##### ■ Le complément de ressources

La demande doit être validée par la CDAPH et les conditions d'attribution sont les mêmes que pour la MVA.

### ■ La prestation de compensation du handicap (PCH) / allocations compensatrices

La PCH est une prestation qui, depuis la loi de 2005, remplace l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) et l'allocation compensatrice pour frais professionnels (ACFP)

C'est une aide financière destinée à compenser les besoins des personnes handicapées liés à la perte d'autonomie.

Son attribution est personnalisée.

Les demandes sont traitées par les équipes pluridisciplinaires de la MDPH sur la base du projet de vie exprimé par les personnes.

Cette prestation peut couvrir les besoins en :

- Aide humaine.
- Aides techniques, matériel spécialisé.
- Aménagement du logement, du véhicule et les surcoûts liés au transport.
- Aide spécifique et exceptionnelle.
- Aide animalière.

La PCH est entrée en vigueur au 01/01/2006. Cependant, les bénéficiaires de l'ACTP et/ou de

l'ACFP avant cette date, peuvent continuer à la percevoir et à en faire le renouvellement. Un droit d'option est mis en place.

### ■ Demande d'orientation vers un établissement ou service médico-social

L'admission en établissement spécialisé se fait sur orientation de la MDPH soit :

- En foyer de vie ou occupationnel.
- En foyer d'hébergement pour travailleur handicapé.
- En foyer d'accueil médicalisé.
- En maison d'accueil spécialisée.
- En service médico-social.
- En service d'accompagnement à la vie sociale.

Après l'admission en établissement, un dossier d'aide sociale pour la participation aux frais d'hébergement devra être constitué.

### ■ Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse

Il s'agit de garantir, sous certaines conditions, la continuité des droits à la retraite pour les parents qui auraient cessé ou réduit leur activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant ou d'un adulte handicapé.

Cette affiliation est faite à la demande de l'intéressé par la Caf après avis motivé de la CDAPH.

## POUR LES JEUNES DE 0 A 20 ANS

### ■ Parcours de scolarisation

Les familles peuvent s'adresser à l'enseignant référent du secteur ou s'adresser directement à la MDPH pour toutes les demandes concernant la scolarisation de leur enfant :

- Scolarisation en milieu ordinaire.
- Orientation vers un établissement spécialisé.
- Demande d'auxiliaire de vie scolaire (AVS).
- Transport scolaire.
- Orientation en service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD).

### ■ Allocation d'éducation à l'enfant handicapé et ses compléments (AEEH)/ prestation de compensation du handicap (PCH)

C'est une prestation familiale destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant handicapé.

L'AEEH est composée d'une allocation de base à laquelle peut s'ajouter un complément en fonction :

- De la réduction ou cessation d'activité d'un des parents.
- De l'embauche d'une tierce personne.
- Du coût du handicap.

Depuis avril 2008, tous les éléments de la PCH sont ouverts aux enfants. Le cumul entre allocation de base et PCH est possible. Le choix est laissé aux parents entre PCH et complément d'AEEH.



## CARTES ET AIDES

**Pour vos demandes de cartes ou d'allocation, si le secteur action handicap de la Ville est votre interlocuteur, la décision finale d'attribution revient à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).**

### POUR LES ADULTES

#### ■ Carte de priorité

Attribuée pour une durée déterminée (entre 1 et 10 ans).

Elle donne priorité aux places assises dans les transports et espaces publics et dans les files d'attente.

#### ■ Carte d'invalidité

Le taux d'incapacité est calculé par la CDAPH en fonction d'un guide barème.

La carte peut être accompagnée des mentions suivantes :

- Besoin d'accompagnement.
- Cécité.

Elle se déclare aux impôts et permet certaines réductions.

Elle donne priorité aux places assises dans les transports et espaces publics et dans les files d'attente.

#### ■ Carte européenne de stationnement

Nominale, elle permet au bénéficiaire de garer le véhicule qui le transporte sur les places réservées aux personnes handicapées.

Attribuée en fonction des difficultés de déplacement rencontrées.

### POUR LES JEUNES DE 0 À 20 ANS

#### ■ Carte d'invalidité ou carte de priorité

Elle est attribuée sur avis de la CDAPH en fonction du taux d'incapacité reconnu.

#### ■ Carte européenne de stationnement

Elle permet de stationner sur les places réservées et est attribuée en fonction des difficultés de déplacement de l'enfant.

## AUTRES DEMANDES

### ■ Carte de priorité

Cette carte est délivrée par la préfecture de police de Paris et donne accès aux mêmes droits que la carte attribuée par la CDAPH. Elle donne exclusivement priorité aux places assises dans les transports en commun. Elle est attribuée pour une durée déterminée (5 à 10 ans) après avis du médecin de la préfecture.

### ■ Cartes Améthyste et Rubis

Les cartes de transport Améthyste et Rubis valables un an et renouvelables chaque année, permettent la gratuité des déplacements sur les réseaux de transports publics de Paris et de la Région Ile-de-France.

Une participation financière (16 euros) est demandée au moment de la constitution du dossier.

Elles sont accordées sous certaines conditions :

- Etre bénéficiaire de l'AAH.
- Etre bénéficiaire d'une pension d'invalidité, non imposable sur le revenu et n'exerçant aucune activité professionnelle.

### ■ Allocation « taxi »

Allocation versée par le Conseil général aux personnes qui ne peuvent plus prendre les transports en commun.

Elle permet de faire appel à un service de transport spécialisé ou à des taxis.

Elle est accordée sous certaines conditions :

- Etre non imposable.
- Etre bénéficiaire de l'ACTP ou d'une majoration tierce personne.

L'allocation « taxi » ne peut dépasser 183 euros annuels et le renouvellement s'effectue sur présentation des factures de l'année précédente.

L'allocation « taxi » ne se cumule pas avec les cartes Améthyste ou Rubis.

### ■ Aide à domicile

Les aides à domicile interviennent pour un accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne : entretien du logement, courses, préparation et aide au repas, déplacements extérieurs. Les frais peuvent être couverts en partie par la PCH ou l'ACTP.

*Contact : Secteur des aides à domicile - Tél. 01 49 60 24 75*

### ■ Télé assistance

Mis en place par le Conseil général, ce service assure une permanence téléphonique d'écoute et de veille 24 h/24.

Après financement du Conseil général, une partie des frais reste à la charge de l'utilisateur (installation, raccordement, location du transmetteur, télécommande et maintenance).

*Contact :*

*Secteur des retraités*

*Tél. 01 49 60 24 82*

### ■ Portage de repas

Six jours de repas (déjeuner + complément du soir) livrés à domicile, du lundi au vendredi, pour les personnes les plus dépendantes.

Le prix du repas est fonction des ressources auquel s'ajoute le coût de la livraison (50 % du prix du repas).

*Contact :*

*Secteur des retraités*

*Tél. 01 49 60 24 82*

### ■ Dispositif de lutte contre l'isolement social et les intempéries

Depuis 2003, de juin à septembre, une équipe d'agents sociaux assurent une permanence téléphonique en semaine, plus ou moins régulière en fonction des conditions météorologiques, et une aide ponctuelle dans les gestes de la vie quotidienne (courses, visites à domicile).

*Contact :*

*Tél. 01 72 04 64 90 ou 64 91*





# L'ACCESSIBILITÉ DANS LA VILLE

## POUR UN ACCÈS À TOUT POUR TOUS

- Ivry mobilisée.
- La voirie.
- Les transports.

## LES BÂTIMENTS ACCESSIBLES

- Administration, services publics.
- Services de santé.
- Équipements sportifs et culturels.
- Équipements scolaires.
- Divers.

## PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- Généralistes.
- Spécialistes.



## LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS GIC-GIG SUR LA VILLE



## POUR UN ACCÈS À TOUT POUR TOUS

**Cette partie du guide a pour objectif de présenter les espaces accessibles à toute personne présentant une déficience motrice, sensorielle, psychique ou mentale à Ivry. Un enjeu primordial : la ville est un espace de circulation et de communication où se tissent les liens sociaux entre les habitants. Son accessibilité est un atout majeur pour la libre participation de tous à la vie de la cité.**

### IVRY MOBILISÉE

En 2008, la ville s'est vue décerner le 3<sup>e</sup> prix des Trophées AMIF (Association des maires d'Ile-de-France), catégorie accessibilité des bâtiments publics, pour l'ensemble des prestations mises en place pour les personnes sourdes ou malentendantes.

**Un diagnostic-accessibilité tout handicap** a également été réalisé au cours du premier semestre 2008. Il portait sur la voirie en centre ville, les établissements communaux recevant du public du centre ville et l'ensemble des écoles et groupes scolaires. Cette étude a permis de dresser un état du niveau d'accessibilité des équipements en y relevant

les obstacles, puis la liste des préconisations nécessaires à une accessibilité optimale.

**Un schéma directeur de mise en accessibilité des établissements recevant du public est en cours d'élaboration.**

Cet « état des lieux » sera poursuivi tant au niveau du cadre bâti que de la voirie des autres quartiers. Dans le cadre du schéma directeur, les travaux de mise en accessibilité seront réalisés en tenant compte des contraintes d'ordres technique et architectural. Ils concerneront l'accès au bâtiment, l'accès aux informations et aux activités et l'installation de toilettes adaptées.

## LA VOIRIE

Peu à peu, et à l'occasion de travaux d'aménagement, l'espace public s'équipe de réalisations concrètes :

- Abaissement des bordures de trottoirs.
- Bandes d'éveil à la vigilance et potelets aux traversées piétonnes.
- Feux tricolores sonores : des boîtiers de commande sont à disposition au secteur action handicap sur présentation de la carte d'invalidité portant la mention « cécité » ou « canne blanche » (voir les emplacements sur le plan d'accessibilité).
- Places de stationnement réservées (voir les emplacements sur le plan d'accessibilité).

À Ivry, le stationnement est gratuit pour les titulaires de la carte européenne de stationnement, y compris sur les emplacements non réservés.

## LA VILLE À VOTRE ÉCOUTE

**Les usagers souhaitant qu'un emplacement soit aménagé près de leur domicile, peuvent en faire la demande auprès du secteur action handicap qui la transmet au service gestion du domaine public.**

**Les travaux sont réalisés en fonction des possibilités techniques.**

## LES TRANSPORTS

### ■ Filival

Le département du Val-de-Marne propose ce service public de transport spécialisé à la demande, en faveur des personnes handicapées de plus de 18 ans et titulaires de la carte d'invalidité. Filival vous permet de vous déplacer pour vos trajets personnels dans toute l'Ile-de-France. Le tarif est basé sur le prix du ticket RATP vendu à l'unité. Attention, il vous est fortement conseillé de prendre rendez-vous plusieurs jours avant votre déplacement.

*Contact au 0810 0810 94*

### ■ Le parc automobile de la Ville

Ce service municipal a fait l'acquisition d'un car accessible aux personnes à mobilité réduite. Modulable, il offre 22 places assises ou peut accueillir sept fauteuils roulants, et permet aux Ivryens qui le souhaitent de participer aux sorties « bord de mer », à la sortie familiale d'été, aux sorties et séjours organisés par le service des retraités.

### ■ Navettes gratuites

La ville offre aux personnes retraitées et/ou à mobilité réduite une navette, des différents quartiers vers les marchés du centre ville, et une autre, mensuelle, vers le cimetière Monmousseau.

*Sous certaines conditions de ressources, les bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou de l'allocation adulte handicapé (AAH), peuvent obtenir la « carte Améthyste » (coût 16 € par an) offrant la gratuité sur les réseaux SNCF et RATP d'Ile-de-France (voir rubrique « Carte et aides »).*

### ■ RATP

La mise en accessibilité concerne essentiellement le réseau d'autobus.

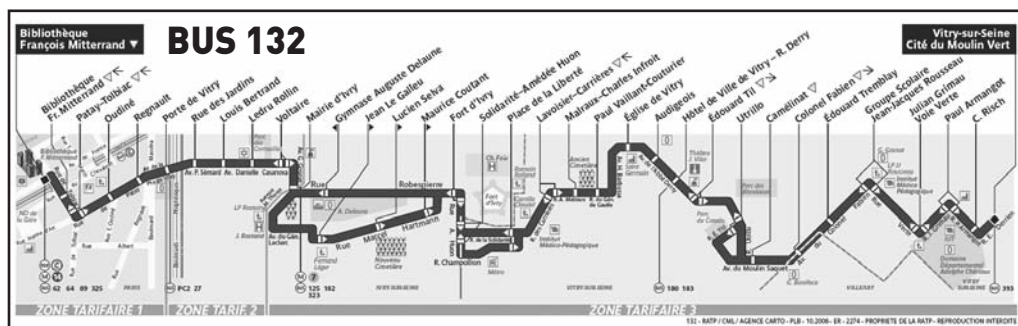
Pour qu'une ligne soit réputée accessible, il faut que 70 % de ses points d'arrêt le soient.

Pour qu'un point d'arrêt soit accessible, il faut que :

- L'autobus soit parallèle au trottoir à son arrêt.
- La pente déployée au niveau de la porte centrale soit inférieure à 10 %.
- L'aménagement du trottoir permette à l'usager en fauteuil roulant d'y circuler et d'accéder à l'autobus.

La commune d'Ivry-sur-Seine est desservie par sept lignes d'autobus. Pour l'instant, une seule est accessible (Ligne 132, Bibliothèque François Mitterrand / Cité du moulin vert Vitry-sur-Seine - Voir le plan du tracé page suivante).

D'autres lignes seront mises aux normes courant 2010.



## ■ SNCF

Le service « Accès plus » conseille et répond aux besoins en matière d'accompagnement pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité 80 %.

*Coordonnées dans la rubrique « Adresses utiles ».*

## ■ Air France

Contactez Saphir, service d'assistance aux personnes handicapées pour les informations et réservations, au moins 48 h avant le départ.

*Coordonnées dans la rubrique « Adresses utiles ».*

## → LÉGENDE



Lieu accessible



Lieu accessible partiellement



Ascenseur praticable



Équipement spécifique pour déficient auditif



Équipement spécifique pour déficient visuel

# LES BÂTIMENTS ACCESSIBLES

## ADMINISTRATION SERVICES PUBLICS

### ■ Hôtel de ville

Esplanade Georges Marrane

→ Tél. 01 49 60 25 08



### ■ Annexe Jules Coutant

Esplanade Georges Marrane



### ■ Cité administrative et technique Saint-Just

37, rue Saint-Just



### ■ Centre Pablo Neruda

8 bis, avenue Spinoza



### ■ Espace Robespierre

2, rue Robespierre



### ■ Maison du droit et de la citoyenneté

7, place Marcel Cachin  
(escalier A)

→ Tél. 01 49 87 44 44



### ■ Pôle emploi

15, place Marcel Cachin

→ Tél. 3949



### ■ Hôtel des impôts

12, place Voltaire

→ Tél. 01 56 20 52 00



## SERVICES DE SANTÉ

### ■ Centre municipal de santé

64, avenue Georges Gosnat

→ Tél : 01 80 51 86 00



## ■ Hôpital Charles Foix

7, avenue de la République

→ Tél. 01 49 59 40 00



## ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

### ■ Médiathèque

152, avenue Danielle Casanova

→ Tél. 01 56 20 25 30



### ■ Cinéma Le Luxy

77, avenue Georges Gosnat

→ Tél. 01 72 04 64 60



### ■ Piscine municipale

8, rue Robespierre

→ Tél. 01 46 72 00 86



### ■ Halle Venise Gosnat

30, rue Amédée Huon.



## ■ Tremplin

3/5, rue Raspail

→ Tel. 01 49 60 25 35



## ■ Hangar

3/5, rue Raspail

→ Tél. 01 72 04 64 25



## ■ Conservatoire municipal

28 bis, rue Saint-Just

→ Tél. 01 49 60 26 95



## ■ Service municipal de la jeunesse

3/5, rue Raspail

→ Tél. 01 49 60 25 10



## ■ Maison de la citoyenneté Jean-Jacques Rousseau

25, rue Jean-Jacques Rousseau

→ Tél. 01 49 87 44 44



## ■ Maison de la citoyenneté Monmousseau

17, av. Gaston Monmousseau



### ■ Théâtre des Quartiers d'Ivry

69, avenue Danielle Casanova

→ Tél. 01 43 90 49 49



### ■ Espace Gérard Philipe

Centre Jeanne Hachette,  
rue Raspail à hauteur  
de l'hôtel de ville

→ Tél. 01 72 04 64 40



### ■ EPI (Espace public internet)

**Jean Jacques Rousseau**

25, rue Jean-Jacques Rousseau

→ Tél. 01 49 60 90 11



### ■ EPI (Espace public internet)

**Pierre et Marie Curie**

44, rue Jean Le Galleu

→ Tél : 01 49 60 89 29



### ■ EPI (Espace public internet) Monmousseau

17, rue Gaston Monmousseau

→ Tél. 01 49 60 28 78



## ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

### ■ Ecole Dulcie September

5, allée Chanteclaire

→ Tél. 01 56 20 71 31



### ■ Groupe scolaire Guy Môquet

28, rue Mirabeau

→ Tél. 01 72 04 66 41



### ■ Ecole Albert Einstein

9, allée du Parc

→ Tél. 01 49 60 26 02



## DIVERS

### ■ Centre commercial

**Quais d'Ivry**

30, Bd Paul Vaillant-Couturier

→ Tél. 01 49 59 33 66





## LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Dans cette rubrique, vous trouverez une liste de médecins disposant de locaux accessibles totalement ou partiellement aux personnes à mobilité réduite. Pour chacun, une mention indique si le stationnement et/ou les toilettes sont adaptés à l'accueil de personnes handicapées.

### GÉNÉRALISTES

■ **Farenq Gérard  
et Saffar Yves**

4, rue d'Estienne d'Orves

→ Tél. 01 46 72 48 75

*Accessibilité totale /  
toilettes accessibles*

■ **Grossmann Giblert**

(généraliste et  
médecin du sport)

13, promenade Venise Gosnat

→ Tél. 01 45 21 69 50

*Accessibilité totale /  
stationnement adapté*

■ **Rahal Djamel**

4, rue du 19 Mars 1962

→ Tél. 01 46 72 64 69

*Accessibilité totale*

■ **Nguyen van Roger**

1, rue Claude Guy

→ Tél. 01 46 58 64 67

*Accessibilité totale*

■ **Bou Said Rami**

32, rue Henri Martin

→ Tél. 01 46 77 90 56

*Accessibilité totale /  
stationnement adapté*

■ **Descalles Pierre-Louis**

10, rue Gaston Monmousseau

→ Tél. 01 45 21 07 40

*Accessibilité totale /  
stationnement adapté*

■ **Tuloup Marlène**

(généraliste pédiatre)

14, rue Jean le Galleu

→ Tél. 01 46 71 55 28

*Accessibilité totale*

### SPÉCIALISTES

**Angéiologue (Phlébologue)**

■ **M. Tra Thi-Tuyet-Suong**

31, promenade Marat

→ Tél. 01 43 90 44 44

*Accessibilité partielle /  
toilettes adaptées*

**Cardiologue**■ **Khetib Rafik**

6, rue Ledru Rollin

→ Tél. 01 46 58 23 31

ou 09 62 23 57 03

*Accessibilité totale /  
stationnement adapté*■ **Tzezanna Raphaël**

41, avenue Danielle Casanova

→ Tél. 01 49 60 14 88

ou 01 80 51 86 00

*Accessibilité partielle***Gastro-entérologue**■ **Madeira Idalina**

41, avenue Danielle Casanova

→ Tél. 01 46 72 04 82

*Accessibilité partielle***Gynécologue**■ **Lecocq Dominique**

31, rue promenade Marat

→ Tél. 01 43 90 44 44

*Accessibilité partielle /  
toilettes adaptées***Oto-Rhino-Laryngologiste**■ **Xhuvani Adrian**

41, avenue Danielle Casanova

→ Tél. 01 49 59 84 88

*Accessibilité partielle***Pédiatre**■ **Baldehyrou Claudine**

31, promenade Marat

→ Tél. 01 43 90 44 44

ou 01 43 90 20 35

*Accessibilité partielle /  
toilettes adaptées*■ **Meunier Françoise**

31, promenade Marat

→ Tél. 01 43 90 44 44

ou 01 01 43 90 20 35

*Accessibilité partielle /  
toilettes adaptées***Dentiste**■ **Bonnet Bruno**

9, rue Robespierre

→ Tél. 01 46 71 38 94

ou 01 45 21 96 92

*Accessibilité totale***Ostéopathe**■ **Same Tania**

3, avenue du Général Leclerc

→ Tél. 06 50 62 65 77

*Se déplace au domicile  
du patient*



# EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

## GIC-GIG SUR LA VILLE (MARS 2009)

**Au fil de leurs implantations dans la ville, les places GIC-GIG sont mises à jour et géolocalisées sur [www.ivry94.fr](http://www.ivry94.fr)**

- 1 bis, rue barbès (avril 2010)  
→ 1 place.
- 32-34, av. Henri Barbusse  
→ 1 place.
- 42, rue des Frères Blais  
→ 1 place.
- 51-53, bd de Brandebourg  
→ 1 place.
- Place Marcel Cachin  
→ 1 place.
- Rue Marcel Cachin, face à  
l'entrée du parc des Cormailles  
→ 2 places.
- 43, avenue Danielle Casanova  
→ 1 place.
- 79-81, av. Danièle Casanova  
→ 1 place.
- 126, av. Danielle Casanova  
→ 3 places.
- 148, av. Danielle Casanova  
→ 2 places.
- Au droit de l'Ecole Einstein :  
rue du Docteur Esquirol  
→ 1 place.
- Au droit du  
n°1 de la rue Jules Ferry  
→ 2 places.
- 9, rue Gagnée  
→ 1 place.
- 7-8, place Gambetta  
→ 1 place.
- 97, avenue Georges Gosnat  
→ 1 place.
- 80, rue Hoche  
→ 1 place.
- Face au 79, rue Victor Hugo  
→ 1 place.
- 60, avenue Jean Jaurès  
→ 1 place.
- 2, rue Paul Langevin  
→ 1 place.
- 16, rue Raymond Lefèvre  
→ 1 place.

- 37, rue Jean Le Galleu  
→ 1 place.
- 51, rue Jean Le Galleu  
→ 1 place.
- 33, rue Lénine  
→ 1 place.
- 40, rue Lénine  
→ 1 place.
- Arrière de la mairie  
→ 3 places.
- 115, rue Molière  
→ 1 place.
- Devant Franprix,  
16, rue Gaston Monmousseau  
→ 1 place.
- 18, rue Gaston Monmousseau  
→ 2 places.
- Face au Cimetière,  
rue Gaston Monmousseau  
→ 2 places.
- 3, rue Pierre Moulié  
→ 1 place.
- 15-17, rue Jean Perrin  
→ 2 places.
- Face au 53, rue Gaston Picard  
→ 1 place.
- 3 - 5, rue Raspail  
→ 1 place.
- 52, rue Raspail  
→ 1 place.
- Sortie Jeanne Hachette  
→ 3 places.
- Rue Robespierre  
→ 1 place.
- 6-8-10, avenue Spinoza  
→ 2 places.
- 190, boulevard de Stalingrad  
→ 1 place.
- 12, avenue Maurice Thorez  
→ 1 place (avril 2010).
- 38, av. Maurice Thorez  
→ 1 place (avril 2010).
- 57-59, av. Maurice Thorez  
→ 1 place (avril 2010).
- 81, avenue Maurice Thorez  
→ 1 place.
- 111, av. Maurice Thorez  
→ 1 place.
- 62, av. Paul Vaillant Couturier  
→ 1 place.
- Vis à vis du  
39, rue Jules Vanzuppe  
→ 1 place.
- 34, bd de Brandebourg  
→ 1 place.
- 33, rue de Chateaudun  
→ 1 place.
- 27, rue Berthelot  
→ 1 place.
- Rue de la Gare  
→ 1 place.

# → LES SIGLES

## A

**AAH** → Allocation adulte handicapé.

**ACTP** → Allocation compensatrice pour l'aide d'une tierce personne.

**ACFP** → Allocation compensatrice pour frais professionnels.

**AEEH** →

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

**AGEFIPH** →

Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

**AME** → Aide médicale d'état.

**APA** → Allocation personnalisée d'autonomie.

**APL** → Allocation personnalisée au logement.

**ASPA** → Allocation solidarité pour les personnes âgées.

**AVS** → Auxiliaire de vie scolaire.

## C

**CAF** → Caisse d'allocations familiales.

**CCAS** → Centre communal d'action sociale.

**CDAPH** → Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

**CESU** → Chèque emploi service universel.

**CES GIC/GIC** → Carte européenne de stationnement.

**CI** → Carte d'invalidité.

**CP** → Carte de priorité.

**CNAV** → Caisse nationale d'assurance vieillesse.

**CNSA** → Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

**CPAM** → Caisse primaire d'assurance maladie.

**CPR** → Complément de ressources

**CRAMIF** → Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France.

**CLIS** → Classe d'intégration scolaire.

**CMP** → Centre médico-psychologique.

**CMPP** → Centre médico-psycho pédagogique.  
**CMU** → Couverture maladie universelle.

**E**  
**ESAT** → Établissement et service d'aide par le travail.

**F**  
**FAM** → Foyer d'accueil médicalisé.  
**FIPHFP** → Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

**I**  
**IME** → Institut médico-éducatif.  
**IMP** → Institut médico-pédagogique.  
**IMPRO** → Institut médico-professionnel.

**M**  
**MAS** → Maison d'accueil spécialisé.  
**MDPH** → Maison départementale des personnes handicapées.  
**MVA** → Majoration pour la vie autonome.

**L**  
**LSF** → Langue des signes française.

**P**  
**PCH** → Prestation de compensation du handicap.

**R**  
**RMI** → Revenu minimum d'insertion.  
**RQTH**  
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.  
**RQTH/OP** → Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé avec orientation professionnelle.  
**RSA** → Revenu de solidarité active.

**S**  
**SAMSAH** → Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé.  
**SEGPA** → Service d'enseignement général et professionnel adapté.  
**SESSAD** → Service d'éducation spéciale et de soins à domicile.

# → INDEX

## A

- Accessibilité ..... 36
- Adulte ..... 29
- Aide à domicile ..... 33
- Allocation adultes handicapés (AAH) ..... 29
- Allocation d'éducation à l'enfant handicapé (AEEH) ..... 31
- Associations :
  - Handicap auditif ..... 12
  - Handicap mental ..... 12
  - Handicap moteur ..... 13
  - Handicap psychique ..... 13
  - Handicap visuel ..... 14

## C

- Cartes
  - Améthyste ..... 33
  - Européenne de stationnement ..... 32
  - D'invalidité ..... 32
  - De priorité ..... 32-33
  - Rubis ..... 33
- Cinéma (voir Le Luxy)
- Citoyenneté ..... 23

- Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
  - Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ..... 23
  - Culture ..... 25

## E

- Education ..... 24
- Emploi ..... 16
- Enfant ..... 32
- Espace Gérard Philipe ..... 25
- Espaces publics Internet (EPI) ..... 25

## F

- Feux tricolores sonores ..... 38

## G

- Guides ..... 17

## I

- Institutions ..... 17
- Ivry ma ville ..... 23

## J

- Jeunes ..... 31

- L**
- Langue des signes française (LSF) ..... **12-26**
  - Le Luxy ..... **26**
  - Logement ..... **18-25**
  - Loisirs ..... **27**
- M**
- Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) ..... **10-22**
  - Médiathèque ..... **25**
- P**
- Prestation de compensation du handicap (PCH) ..... **25**
- R**
- Reconnaissance travailleur handicapé (RTH) ..... **28**
- S**
- Santé ..... **19-41-44**
  - Secteur ..... **9-29**
  - action handicap
  - Sigles ..... **48**
  - Sites Internet ..... **16-24**
  - Social ..... **20**
  - Sport ..... **15-26**
  - Stationnement ..... **46**
- T**
- Taxi ..... **33**
  - Télé assistance ..... **34**
  - Transport ..... **21-38**
  - Travail ..... **28**
- P**
- Piscine ..... **26**
  - Portage de repas ..... **34**
  - Prestations ..... **29**
- U**
- Union sportive d'Ivry (USI) ..... **27**
- V**
- Vacances ..... **27**
  - Voirie ..... **38**
  - Vote ..... **23**

# NOTES



This image shows a page of lined paper designed for personal notes. The page is white with a light blue border. The top right corner features the text "NOTES PERSONNELLES" in a light blue font, followed by the page number "53" in a white font on a blue background. The main body of the page is filled with horizontal dotted lines, providing a guide for writing. Additionally, there are vertical dotted lines on the left and right sides of the page, creating a central area for notes.

This page is designed for personal notes. It features a central area filled with horizontal dotted lines, providing a guide for writing. The entire page is enclosed within a decorative border of blue dotted lines. The layout is clean and minimalist, focusing on the writing space.

This page is designed for personal notes. It features a central area filled with horizontal dotted lines, providing a guide for handwriting. The page is framed by a decorative border of blue dots along the left and right edges. The top right corner contains the page number '55' in a bold, white font on a blue background.

This page is designed for personal notes. It features a central area filled with horizontal dotted lines, providing a guide for writing. The entire page is enclosed within a decorative border of blue dotted lines. The header at the top left identifies the page number as 56 and the section as 'NOTES PERSONNELLES'.

This page is designed for personal notes. It features a central area filled with horizontal dotted lines, providing a guide for handwriting. The entire page is enclosed within a decorative border of blue dotted lines, which runs along the top, bottom, and sides, leaving a small margin between the border and the text area.

## **VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE**

Ce guide a vocation à se perfectionner  
et à s'enrichir d'année en année.

Nous vous invitons à nous signaler  
toute modification et/ou suggestion  
par téléphone au **01 49 60 25 83**

ou par voie postale à

Ville d'Ivry-sur-Seine

Secteur Action Handicap

8 bis, avenue Spinoza

94205 Ivry-sur-Seine Cedex

**Pour des informations mis à jour  
régulièrement, consultez la rubrique  
« Action handicap » sur  
[www.ivry94.fr](http://www.ivry94.fr)**

Guide handicaps

Édité par la Ville d'Ivry-sur-Seine

Secteur action handicap

Service information

Impression : Périgraphic

RCS : B 344 987 276

JANVIER 2010

**IVRY**  
S/SEINE

# GUIDE HANDICAPS

**DROITS  
SERVICES  
ACCESSIBILITÉ**

GUIDE HANDICAPS 2010 IVRY-SUR-SEINE

